



Retraite invalidité suite a un accident de travail

Par **brigitt**, le **27/11/2010 à 18:47**

Bonjour

Je suis en accident de travail depuis 2 ans et 3 mois ,la dernière fois que j ai vu l'expert il m'a dit que je vais être a la retraite pour invalidité .

je voudrais savoir le taux de la retraite pour invalidité j ai lu sur un site (CENTRE DE GESTION

DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE) que le taux est a 50% du salaire brut ce qui fait pas grand chose .

j ai pris renseignement auprès de la SYNDICAT et eux me dises que le taux est a 80% du salaire brut voila je suis un peu perdu.

quel est la durer maximum d un arrêt pour accident de travail?

Par **P.M.**, le **27/11/2010 à 22:12**

Bonjour,

Je pense que le mieux serait, si cela n'a pas été fait, d'interroger par écrit l'organisme afin d'avoir une réponse plus sure...

A priori, il n'y a pas de durée maximale d'un arrêt pour accident du travail jusqu'à la guérison ou la consolidation...

Par **brigitt**, le **02/12/2010 à 14:19**

bonjour

merci de votre réponse

le 30/11/2010 j ai vu l expert qui m a dit les accident de travail c est 2 ans pas plus j'espère que c est pas a la tête du patient .

je vous remercie d'avance

brigitt

Par **P.M.**, le **02/12/2010 à 16:16**

Bonjour,

Je n'ai jamais vu une telle règle et d'ailleurs je note qu'apparemment vous y êtes déjà depuis 2 ans et 3 mois...

Vous pourriez aussi vous rapprocher de la [MDPH](#)

Par **brigitt**, le **02/12/2010 à 17:33**

bonjour

merci de votre réponse et des liens .